

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 AVRIL 2011

Titulaires présents : Mrs REVEREAULT, LACROIX, POT, KLEIN, DUROCHER, ROUYER, MARTIAL, MIRAULT, MIGNON, PEREZ, BOURDON, BARBOT, BARBE, GARDAIS, Mme GAUTHIER, BLANCHET, FORGERON, PORTE, CHIRON

Suppléants présents : Mrs NIVELLE, MONTAUBAN, GANNE, PONTINI, CAPLOT, PHILIPPOTEAU, Mmes CHARBONNAUD, DISCOUR, DUBOURG, BALAN

Le secrétaire de séance est M.LACROIX

Le compte rendu du Conseil du 24 février 2011 est validé par l'ensemble des délégués.

### 1- Comptes administratifs 2010 CBC, SPANC et ZR2

- CA de CBC

Les résultats de la Communauté 2010 en fonctionnement s'élèvent à 3 382 047 € de dépenses et 4 208 287 € de recettes, donnant un excédent de 906 240 €.

Si on y ajoute l'excédent reporté de 520 465 €, le CA fait apparaître au final 1 426 705 € d'excédent de fonctionnement.

En investissement, 1 401 109 € de dépenses ont été réalisées contre 1 326 124 € de recettes, soit un déficit de 74 885 €, auquel s'ajoute le déficit des RAR (restes à réaliser) de 2 384 €, ce qui porte à 77 269 € le déficit cumulé en fin d'année.

Le taux de réalisation des projets n'est pas très élevé car certains projets ont été décalés. Monsieur le Président estime que ce taux de réalisation devrait être meilleur en 2011.

Concernant les RAR, le déficit s'élève à 621 755 € pour 60 000 € de recettes, soit un déficit global de 621 755 €.

Globalement, entre le fonctionnement et l'investissement, la Communauté génère un excédent global de 727 680 € pour 2010, à inclure aux recettes de 2011.

- CA Zone des Rentes 2

Il n'y a pas eu de travaux sur la zone en 2010 et ce projet est aujourd'hui presque gelé. Le compte administratif fait état de 54 170 €, en fonctionnement et investissement.

- CA SPANC

Le budget du SPANC est toujours excédentaire. En 2010, l'excédent de fonctionnement s'élève à 25 290 €, ce qui ajouté à l'excédent reporté (42 025 €), entraîne un excédent global de 67 315 €. L'investissement est également excédentaire (1 909 € de recettes 2010, 10 018 € d'excédent reporté soit 11 928 € d'excédent global).

Cette situation est due aux versements des subventions de l'agence de bassin Adour Garonne. Mais ces subventions pourraient ne pas durer après 2012, Monsieur le Président propose donc de maintenir les tarifs appliqués.

Pour conclure la présentation des comptes administratifs, Monsieur le Président laisse la parole à M.ROUYER, doyen des délégués, pour proposer aux voix les 3 CA.

**Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, le compte administratif de la Communauté de Communes, le compte administratif de la Zone des Rentes 2 et le compte administratif du SPANC.**

Monsieur le Président en profite pour remercier les salariés de la Communauté pour le travail réalisé, et notamment Martine Gallais, pour la gestion de la comptabilité.

Monsieur le Président soumet également les 3 comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal, M.Patiès. Ils sont bien évidemment identiques aux CA de la Communauté, et Monsieur le Président demande au Conseil de les approuver.

***Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, les comptes de gestion du Trésorier***

2) Présentation des BP de la Communauté de Communes, du SPANC, et de la Zone des Rentes 2.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Dépenses de fonctionnement

Le budget s'équilibre à 4 807 161,74 € pour les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Président explique, par chapitre, les principaux postes de dépenses modifiés. Pour l'entretien des bâtiments scolaires, par exemple, la modification concerne notamment le poste « location de bungalows », qui a augmenté du fait du projet de l'école de Roullet Saint Estèphe.

Mme FORGERON en profite pour préciser que la location des bungalows à l'école de Mouthiers pourrait prendre fin à la rentrée car la suppression d'une classe est annoncée.

*Bâtiments scolaires* : des arriérés sont à prendre en compte pour Mouthiers notamment, qui augmentent la facture. Monsieur le Président précise que certains travaux ont en grande partie été faits bénévolement à Mouthiers par M.TROUSSICOT, ce qui a pu diminuer considérablement les coûts pour la Communauté.

Les *services extérieurs* diminuent car le poste de directeur du Centre social est désormais inclus dans un autre chapitre.

*Personnel* : le changement sur le montant total est du au recrutement d'un référent technique pour la Communauté de Communes, nécessaire pour le suivi de la voirie et le suivi des chantiers. Monsieur le Président précise que, pour aider H.MIRAULT dans sa tâche, il y a besoin de quelqu'un qui prépare les devis et suit les chantiers. Il ne s'agira pas d'un ingénieur ni d'un agent mais d'un technicien, de catégorie B.

*Participations extérieures* : elles augmentent, notamment le SDIS et Calitom. Le SCOT, lui, ne bouge pas.

*La subvention du Centre social* augmente de fait, car le poste de directeur y est inclus, ce qui n'était pas le cas en 2010. Le reste de la subvention est identique à 2010.

*Les subventions aux organismes extérieurs*, notamment pour les manifestations, sont sensiblement les mêmes qu'en 2010.

Quant aux charges financières, il n'y a pas d'emprunt prévu en 2011, et le budget proposé permet de faire face aux charges en cours.

Monsieur le Président souligne la bonne santé financière de CBC qui peut prélever suffisamment d'excédent pour financer l'investissement de l'année suivante.

- Recettes de fonctionnement

Les redevances pour les Ordures Ménagères sont calculées pour être équilibrées en fonction de la facture envoyée par Calitom. Cette année, 3000 € supplémentaires correspondant aux frais de prélèvement pour la mensualisation, ont été ajoutés aux recettes et seront inclus dans les redevances.

Concernant les *contributions fiscales*, Monsieur le Président propose de garder le même schéma que l'an passé, même s'il y a quelques nouveautés suite à la réforme territoriale et au transfert de fiscalité entre les différents échelons de collectivités locales.

- La CFE (Contribution Foncière des Entreprises), est proposée à 23,02%. La base de cette nouvelle fiscalité est de 2,2 Millions d'Euros (alors que la base de l'ancienne TP s'élevait à plus de 16 M€).
- CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée) : Monsieur le Président avoue qu'il est difficile d'estimer les recettes, cette taxe, décidée par l'Etat et non par CBC, n'étant pas connue à ce jour.
- TH (Taxe d'Habitation) : elle est proposée cette année à 9,01 %, ce qui correspond au taux actualisé suite au transfert (ancien taux du Conseil Général + ancien taux CBC). La TH représente désormais la plus grosse part de la fiscalité communautaire. Cependant, pour les contribuables, il n'y a pas d'augmentation, sauf pour ceux qui étaient soumis aux dégrèvements mis en place par le département et qui n'ont pas été reconduits par CBC cette année.
- TF (Taxe Foncière) : elle est à 0.328%, ce qui était déjà le taux de l'an passé. Il n'y a pas de progression, car pas de transfert dans le cadre de la réforme.
- TFNB (Taxe Foncière Non Bâti) : elle est proposée au taux de 2,87% suite au transfert, soit un produit de 10 208 €. Le taux, cumulé aux taux communaux, peut paraître important mais les bases taxées sont assez faibles.
- IFR (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) : elle est prélevée par CBC, qui ne décide ni de la base ni du taux, sur toutes les entreprises électriques et électroniques
- Taxe de séjour : 10 000 € sont attendus pour 2011, en 2010 le produit de cette taxe a retrouvé son niveau de 2008.

Monsieur le Président précise que, suite à la réforme de la fiscalité, CBC doit au moins retrouver son produit de l'année dernière. Si ce n'est pas le cas, elle bénéficiera a priori du FNGI, le nouveau fond de péréquation.

Plusieurs informations fiscales provenant de l'Etat ne sont pas connues pour l'instant. Les estimations de recettes budgétaires sont donc assez difficiles à faire car l'Etat communiquera les dernières données nécessaires au budget en septembre.... En conséquence Monsieur le Président propose d'inscrire les mêmes recettes que l'an passé, soit 1 690 000 €.

	Taux 2010	Base 2010	Taux 2011	Bases 2011	Produit
TAXE D'HABITATION	0,157 %	1 048 000	9,01 %	10 548 000	950 374,8 €
FONCIER BATI	0,328 %		0,328 %	8 036 000	23 358,08 €
FONCIER NON BATI	0,616 %		2,87 %	355 700	10 208,59 €
Contribution Foncière des Entreprises			23,03 %	2 213 567	509 654 €
Contribution sur la Valeur Ajoutée					
<b>Produit Fiscal 2011</b>					<b>1 690 000 €</b>

**Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, les taux de la fiscalité communautaire 2011.**

Concernant les dotations, l'évolution sur la DGF de base est de 2%. La dotation de compensation augmente de 13 000 €, soit un gain de 1,5%, mais qui reste inférieure à l'inflation (2%).

Des subventions sont à recevoir de la part de la Région dans le cadre de la Convention.

Les participations communales connaissent une diminution significative pour Mouthiers et Roulet Saint Estèphe, suite à l'emploi direct d'Alain Larrive.

- Dépenses d'Investissement

Monsieur le Président rappelle la diminution des crédits affectés au budget annexe de la zone des Rentes, qui passent à 200 000 € pour 2011.

250 000 € sont également prévus pour la création de la future zone liée à la LGV sur les terrains de la société Lafarge à Roulet Saint Estèphe. Cette zone fait l'objet d'un nouveau budget annexe.

Les travaux sur les écoles se poursuivent (404 427 € prévus pour l'école de Roulet Saint Estèphe et 241 815 € pour l'école de Sireuil)

Quant au programme 2011 pour la voirie, il s'élève à 550 000 € et comprend le programme normal (350 000 €, répartis proportionnellement au linéaire de voirie), des travaux sur Trois-Palis (programme total de 150 000 €, dont 1/3 pour CBC) et des travaux sur Plassac-Rouffiac (50 000 € de travaux, revus à la baisse en l'absence de subventions). Afin de permettre la réalisation des travaux communaux dans l'enveloppe du marché, qui est limité à 500 000 € HT, les programmes de Trois-Palis et Plassac-Rouffiac seront sûrement réalisés hors marché, dans le cadre d'une nouvelle consultation.

Le programme de la laiterie est reporté à 2012, car la laiterie a pu obtenir sa certification grâce à l'engagement de la Communauté, et, de ce fait, les travaux deviennent moins urgents. La voirie de l'école de Roulet Saint Estèphe sera réalisée dans le cadre d'un marché porté par la commune, avec une participation de 80 000 € de CBC.

- Recettes d'investissement

Le budget investissement est équilibré sans recours à l'emprunt, grâce au virement de l'excédent de fonctionnement. De plus, CBC est en attente de plusieurs demandes de subventions qui n'ont pas été inscrites, dont une demande de 100 000 € concernant l'école de Rouillet Saint Estèphe.

Au total, le budget d'investissement s'élève à 2 759 564 €, ce qui n'est pas le plus gros budget que CBC ait connu mais son taux de réalisation devrait être correct en 2011.

Concernant la REOM (REdevance des Ordures Ménagères), Monsieur le Président propose les nouveaux tarifs pour 2011.

	<b>2010</b>	<b>2011</b>
1 personne	165 €	173 €
2 personnes	259 €	272 €
3 personnes	288 €	303 €
4 personnes et +	330 €	346 €

Cette année, plus de 43% des contribuables ont opté pour la mensualisation.

M.GARDAIS s'interroge sur l'augmentation régulière et importante de la charge « OM » pour les ménages, qu'ils ne pourront bientôt plus supporter.

M.MONTAUBAN rappelle le sentiment de la population, qui estime que, compte tenu de l'augmentation, plus elle trie, plus elle paie. Il considère qu'aujourd'hui le système est plutôt « répressif », c'est-à-dire que si les gens ne trient pas individuellement, ils paieront plus globalement. Il s'interroge sur la possibilité d'un « contrat » entre les contribuables et Calitom pour encourager le tri par la baisse de la facture ?

En réponse, Monsieur le Président l'informe qu'au niveau de Calitom, il envisage un tri encore plus sévère, avec un règlement et des amendes aux mauvais trieurs. Si les OM sont mieux triées, la collecte sera moins fréquente et donc coûtera moins cher. Le problème reste le coût des traitements des déchets, qui est difficilement maîtrisable et joue sur la facture.

Par ailleurs, Monsieur le Président informe que, d'après un nouveau décret, les Présidents de Communauté de Communes vont récupérer la police des déchets. Si les maires ne s'opposent pas, ils peuvent garder ce pouvoir pour leurs communes, mais si une seule commune souhaite transférer ce pouvoir, les Présidents des EPCI ne peuvent le refuser.

***Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, le montant des redevances OM pour 2011.***

Monsieur le Président soumet le budget aux votes des délégués.

***Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, le Budget primitif 2011 de la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud.***

### SPANC

Le BP du SPANC est relativement simple mais, comme chaque année, il est construit avec des chiffres gonflés par rapport à la réalité. Le fonctionnement reste identique, en terme de personnel et de matériel.

Le budget est équilibré à 126 949 €, en fonctionnement et à 48 962 € en investissement.

***Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, le BP 2011 du SPANC***

### Zone des Rentes 2

Pour la zone des Rentes 2, dont le budget a été revu à la baisse par rapport aux années précédentes, l'investissement s'élève à 217 776 € et le fonctionnement à 181 381 €. Ce budget, finalement assez complexe même s'il contient peu de lignes, a été entièrement réalisé par le Trésorier, M.Patiès.

***Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, le BP 2011 de la Zone des Rentes 2***

*Zone « Lafarge »*

Ce nouveau budget annexe, correspondant à une nouvelle zone, est équilibré à 250 000€ (200 000 € d'acquisition et 50 000 € de divers) pour cette première année.

***Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, le BP 2011 de la Zone « Lafarge »***

*3- Convention entre CBC et Effervescentre, le centre Social Intercommunal*

Monsieur le Président rappelle que, comme chaque année, la Communauté doit formaliser son partenariat avec Effervescentre dans le cadre d'une convention annuelle. Elle précise les champs d'interventions d'Effervescentre :

- mission d'animation globale, de coordination ou d'accueil (ou de pilotage)
- mission d'animation des activités liées à l'enfance et à la jeunesse
- mission d'animation culturelle intercommunale et d'aide à la vie associative
- mission de développement social
- mission de mise en œuvre d'actions liées aux nouvelles technologies

La convention précise également le montant de la subvention versée à Effervescentre pour exercer ces missions, à savoir 231600 € prévus pour dans BP 2011.

***Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention avec Effervescentre pour l'année 2011.***

*4 – Chauffage bâtiment scolaire : remboursement de factures à la commune de Claix*

Monsieur le Président rappelle que la consommation de chauffage des bâtiments scolaires est prise en charge par CBC, au titre de sa compétence scolaire. Suite à l'entrée de la commune de Claix dans la communauté, le transfert des contrats de gaz a eu du retard et Claix a dû régler 2 factures de 2010, pour un montant total de 6 727,04 €.

***Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le remboursement des factures de chauffage à la commune de Claix pour 6727,04 €***

*5 – Ecole de Sireuil : avenants*

Monsieur le Président commente le tableau des avenants remis à chaque délégué.

M.ROUYER estime que les avenants, notamment ceux du gros oeuvre sont tout à fait justifiés même s'ils semblent importants. Ils sont dus au mauvais temps pendant les travaux et à des problèmes techniques rencontrés en cours de chantier.

Monsieur le Président rappelle que le résultat de la consultation était inférieur aux prévisions, donc les avenants n'entraînent pas réellement de surcoût par rapport au projet initial.

***Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, ces avenants pour un montant de 16 995,3 €, qui s'ajoutent au marché initial global de 604 292,75 € HT***

*6 – Ecole de Rouillet : avenant*

La présence de mauvais sol (en contradiction avec l'étude de sol réalisée) a rendu nécessaire l'ajout de gros béton en fondations. De plus, le réseau d'eau pluviale a dû être repris suite à la mauvaise évacuation d'un des réseaux existants. Ces travaux entraînent une plus value de 6 546,70 € HT. Cet avenant portera le marché initial de 73 637,17 € HT à 80 183,87 € HT soit une plus value de 8,89 %.

M.LACROIX précise que le montant initial global des travaux attribués, qui s'élevait à 306 404,85 € HT serait donc porté à 312 951,55 € HT soit + 2,14 %.

La SAEML tente actuellement de se retourner contre le bureau d'études qui a réalisé l'étude de sol et a commis une erreur, pour se faire rembourser cette plus-value.

***Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, l'avenant au lot 1 « Gros œuvre », pour un montant de 6 546,7 € HT, qui porte le marché initial du lot à 80 183,87 € HT.***

### 7 – Création de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité

La création d'une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) est une obligation, fixée par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées, pour les communes de 5 000 habitants et plus et les structures intercommunales de 5 000 habitants et plus compétentes en matière de transports ou d'aménagement du territoire.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, dont la création figure parmi les mesures à prendre pour améliorer l'accessibilité aux espaces publics et au cadre bâti, détient les attributions suivantes :

- dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel ;
- faire des propositions de nature à améliorer l'accessibilité,

La CIAPH exerce ses missions dans la limite des compétences transférées à la communauté. M.PEREZ s'interroge sur les limites des actions de cette commission, et notamment son intervention sur l'espace public, sachant que la voirie est communautaire mais que les trottoirs, par exemple, sont gérés par les communes.

Monsieur le Président précise que cette commission communautaire pourra être saisie par les communes.

La commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est présidée par le Président de la communauté de communes, qui arrête la liste des membres.

Celle ci est composée notamment, (au minimum 3 collèges) :

- de représentants de la communauté de communes,
- de représentants d'associations d'usagers animant la vie locale de la communauté (représentants de commerçants, personnes âgées, parents d'élèves...) et éventuellement un représentant du Conseil Général,
- de représentants de(s) Autorité(s) Organisatrice(s) des Transports,
- d'associations représentant les personnes handicapées
- éventuellement des personnes qualifiées (représentants de bailleurs publics et privés, etc ...)

La liste nominative des membres de la Commissions sera établie lors d'un prochain conseil Communautaire, après consultations des partenaires concernés. Ce délai permettra de contacter les 2 autres collèges concernés.

**Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, la création de cette CIAPH (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées)**

**8- Garantie d'Emprunt IME : modification de la délibération du 9/11/2010**

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un sujet en cours dans la communauté depuis des semaines. Pour son projet de construction de locaux adaptés à son activité, l'IME souhaite faire 2 emprunts, un emprunt immobilier d'un montant de 4 700 000 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation et un emprunt mobilier d'un montant de 400 000 €, auprès du Crédit Coopératif.

L'IME a sollicité CBC et la mairie de Sireuil pour garantir 25% chacune de l'emprunt immobilier (délibération du 9/11/2010). Mais la Caisse des Dépôts a refusé la garantie de Sireuil (qui n'aurait pas la capacité financière) et la garantie de CBC (qui n'a pas de statuts suffisamment explicites sur cette compétence).

Aujourd'hui l'IME, qui a fait appel au Crédit Coopératif pour garantir son emprunt immobilier, demande à CBC de se porter garante à hauteur de 25 % de l'emprunt mobilier de 400 000 €.

Monsieur le Président souligne que cette demande renforce la crédibilité du projet et évite à l'IME des coûts d'assurances supplémentaires non négligeable pour la garantie d'emprunt.

**Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, la modification de la délibération sur la garantie d'emprunt auprès de l'IME de Sireuil.**

**9 – BRDE : 2<sup>ème</sup> versement**

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre des Bourses Régionales Désir d'Entreprendre liées au Contrat de Territoire de Charente Boëme Charraud avec la Région Poitou-Charentes, deux bourses attribuées en 2009 n'avaient toujours pas été soldées.

Afin de bénéficier du second versement de leurs bourses, les bénéficiaires ont été audités par le Jury Local qui leur a donné un avis favorable. Pour mémoire, la boulangerie de Rouillet Saint Estèphe fonctionne bien et M.ROUSSEAU a ouvert un dépôt de pain à Claix.

Date d'attribution	Noms	Commune d'installation	Activité	Montant BRDE	A verser
15/10/2009	Lydie DUBREUIL	Voeuil et Giget	Prestation de services en dessin	4 000 €, dont 2800 € déjà versés	1 200 €
06/06/2009	Eric ROUSSEAU	Rouillet St Estèphe	Boulangerie	6 000 €, dont 4200 € déjà versés	1 800 €

**Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, le versement de ces 2 BRDE**

**10 – Elevage d'Oiseaux exotiques : réponse à Mme Guillien**

Monsieur le Président expose aux délégués la situation quant à la location du site Communautaire de l'élevage d'oiseaux exotiques, à Rouillet.

Il rappelle que Mme Nathalie GUILLIEN est locataire de la Communauté et qu'elle occupe, suivant le bail commercial signé le 08.08.2008, le terrain et divers locaux à usage commercial situés au Berguille, à Rouillet Saint Estèphe. Ce bail a été consenti pour 9 ans jusqu'au 7 août 2017.

Cependant, par avis d'huissier du 20 décembre 2010, Mme GUILLIEN, a signifié à la Communauté de Communes qu'elle entendait donner congé à l'expiration de la période triennale de son bail commercial, soit le 7 août 2011.

Dans cet avis, il était précisé que Mme GUILLIEN proposait que les loyers de l'année 2011, estimés dans l'avis d'huissier à 11 500 €, soient compensés par le fait qu'elle laisse à la communauté la clôture en grillage LIPPI qu'elle a fait installer (pour un montant de 10 577 € HT). Elle considère que cette clôture valorise grandement le terrain, dans l'optique d'un reclassement de celui-ci en terrain constructible dans le futur PLU de Rouillet Saint Estèphe.

Monsieur le Président propose de répondre négativement à la requête de Mme GUILLIEN concernant la clôture. C'est également l'avis de la Commission Développement Economique, qui a auditionné M.GUILLIEN.

En effet, l'arrêt prématuré de cette activité entraîne non seulement une perte financière conséquente pour la communauté (le solde est important et les investissements réalisés difficilement reconvertibles), mais Mme GUILLIEN doit encore des loyers impayés correspondant au dernier trimestre de 2010.

Monsieur le Président demande donc que le montant des loyers dus jusqu'au 7 août 2011, soit 12 285 € TTC, soit réglé par Mme GUILLIEN. Monsieur le Président précise que l'huissier a déjà été envoyé, pour les loyers impayés de 2010.

M.GARDAIS demande pourquoi, dans le courrier de Mme GUILLIEN, il est indiqué que la Communauté a empêché la vente du motel en refusant de vendre une partie de ses terrains à M.LAPORTE. Monsieur le Président souligne que la demande de M.LAPORTE conditionnait l'achat du motel de Mme GUILLIEN à l'acquisition des terrains de CBC le long de la route de Claix. Cette vente aurait enclavé l'arrière des terrains de CBC, qui n'auraient plus eu d'accès.

De plus, depuis l'échec du projet des Tanneries de Sireuil, dans lequel M.LAPORTE a été l'un des premiers partenaires, la fiabilité et la crédibilité financière de M.LAPORTE sont fortement remises en question et Monsieur le Président n'a pas souhaité prendre ce risque pour la communauté.

***Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le Président à répondre négativement à la requête de Mme GUILLIEN demandant la gratuité des loyers de 2011 en contrepartie de la mise à disposition de la clôture installée à ses frais sur le site. Il autorise également à engager les poursuites nécessaires si le non paiement des loyers persiste.***

#### 11 – Contrat Enfance Jeunesse : renégociation du contrat avec la CAF

***Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le Président à ouvrir les négociations avec la CAF pour la mise en œuvre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) qui doit être signé en 2011.***

#### 12 – Personnel : ouverture d'un poste de technicien et procédure de recrutement

Monsieur le Président souligne que cette ouverture de poste a été intégrée dans le BP. Il propose que, pour faire face à des besoins de technicité accrus, la Communauté étende ses compétences en interne et recrute un technicien. **■**

L'ouverture de ce poste de technicien, de catégorie B, est prévue à temps complet (35h), pour un recrutement en septembre 2011.

Ses missions devront être précisées mais ce technicien aura notamment en charge :

- la gestion du patrimoine voirie et du patrimoine scolaire appartenant à la Communauté ou mis à disposition ;
- la gestion des équipements et du matériel de la communauté ou mis à disposition
- le suivi des projets techniques

Monsieur le Président propose la création d'une commission pour le recrutement de ce technicien.

***Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, la création d'un nouveau poste pour la Communauté de Communes et le recrutement d'un technicien***

### Informations complémentaires

Monsieur le Président informe les délégués qu'une réunion de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a eu lieu juste avant ce Conseil, pour présenter la première version du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale).

Selon Monsieur le Président, la carte présentée ne prend pas en compte l'intérêt des territoires, et il a rappelé que CBC n'a pas vocation à rejoindre une autre collectivité. Cette carte n'est pas la version définitive et une nouvelle présentation doit avoir lieu le 26 avril, qui proposera la carte de l'intercommunalité Charentaise de demain.

Cette carte sera évoquée lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Monsieur le Président clôt la séance.